A l'intention des responsables des Services diocésains de catéchèse et de catéchuménat

Chers amis,

Je vous souhaite de vivre 2021 toujours portés par la dynamique d'évangélisation qui vous anime.

Vous êtes nombreux à prendre contact avec le SNCC ces derniers jours à propos de la reprise de la catéchèse des enfants dans les salles paroissiales.

La modification de l'article 45 apportée le 22/12/2020 au décret du 29/10/2020 en vigueur rend possible la reprise de la catéchèse des enfants dans les salles

classées ERP de type L « à usage multiple » (dont font partie les salles paroissiales et municipales).

Pour vous aider à mettre en œuvre cette reprise, le Service juridique de la Conférence des évêques de France en indique les conditions dans le document

en pièce jointe.

**Dans tous les cas, vous devez vous référer à votre évêque qui vous fera part de sa décision en fonction des discussions qu'il entretient avec le préfet**

**sur toutes ces questions**.

Des mesures spécifiques peuvent être décidées pour chaque département en fonction de la situation sanitaire.

D'autre part, des modifications pourraient être apportées selon les annonces gouvernementales qui pourraient être faites les 6 et 7 janvier.

J'espère sincèrement que les groupes pourront à nouveau se réunir.

Dans la joie et l'espérance, bien fraternellement.

**Pauline DAWANCE**

**Catéchèse et catéchuménat**
Directrice
58 avenue de Breteuil

75007 PARIS

Tél. 01 72 36 69 80

[catechese.catholique.fr](http://www.eglise.catholique.fr/)